SFDR Article 6

VEGA DISRUPTION

UN FONDS MIXTE À LA RECHERCHE DE LA DISRUPTION, QUEL QUE SOIT LE SECTEUR

2023

Ce document à caractère promotionnel est destiné à des clients non professionnels au sens de la directive MIF2. Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus du fonds et au document d'informations clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

VEGA INVESTMENT MANAGERS

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE

Part R (FR0013299047) / Part I (FR0013299054)

Olivier DAVID
Gérant Actions

Benoît PELOILLE
Stratégiste Multigérant

Trois points à retenir :

- ***un univers d'Investissement international***,
- *une stratégie d'investissement qui cible les* ***phénomènes disruptifs*** *dans tous les secteurs de l'économie,*
- ***un*** *portefeuille combinant des* ***valeurs détenues en direct*** *et des* ***fonds sélectionnés*** *en architecture ouverte."*

S'EXPOSER AUX PHÉNOMÈNES DISRUPTIFS

VEGA Disruption est un fonds composé d'actions internationales qui investit dans tous les secteurs d'activité, soit au travers de titres vifs, soit en sélectionnant d'autres OPC en architecture ouverte.

La disruption correspond à un produit ou un service qui vient bouleverser un marché, voire en créer un nouveau, dans le but de proposer un nouveau produit ou un service souvent plus rapide, plus simple et moins cher.

Le portefeuille est exposé **au moins à 80% aux marchés actions des pays de l'OCDE et des pays émergents**. L'univers d'exposition s'étend sur toutes les zones géographiques, avec une exposition aux pays émergents limitée à 10%.

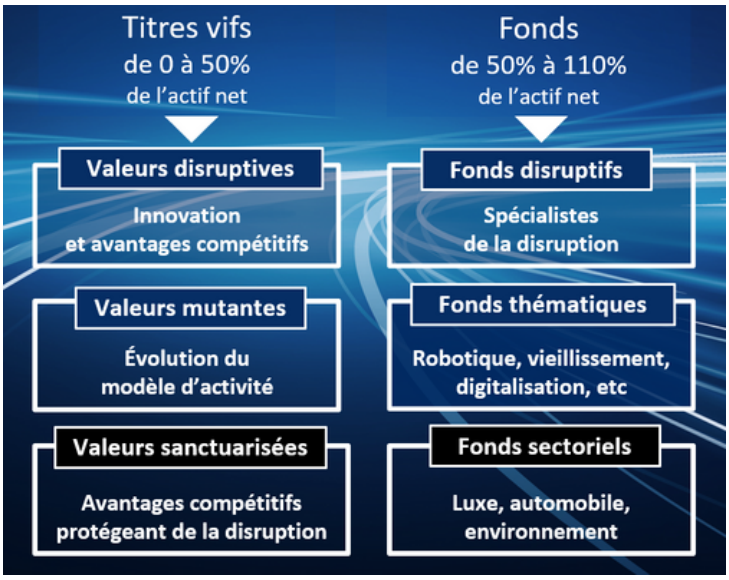

OBJECTIF DE PERFORMANCE

VEGA Disruption a pour objectif de battre la performance de l'indice de référence[1] **MSCI World (exprimé en euros, dividendes nets réinvestis)**, sur une **durée minimale d'investissement recommandée de 5 ans**.

[1] L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds.

PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

Sélection des fonds :

- L'univers potentiel d'investissement repose sur la **totalité des OPC thématiques et sectoriels** disponibles à la commercialisation en Europe.
- Dans un souci de diversification, et pour bénéficier d'une approche globale du concept de disruption, la construction de la poche fonds de fonds repose sur 3 piliers : **les fonds « disruption », thématiques et sectoriels spécifiques**.

Sélection des titres vifs :

- Partant de l'univers des actions européennes et américaines, les gérants utilisent le processus de sélection commun aux fonds de VEGA IM reposant sur la **recherche de *business models* de qualité** offrant des valorisations raisonnables.
- L'univers en résultant sera ensuite analysé sous l'angle de notre filtre disruptif afin de sélectionner trois types de valeurs à comportements différents : **les disruptives, les mutantes et les sanctuarisées**.

RISQUES LIÉS À L'INVESTISSEMENT

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué, y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Ces différents risques sont susceptibles de provoquer une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques sont :

- **Risque de perte en capital**
- Risque de marché actions lié aux petites et moyennes capitalisations
- Risque de gestion discrétionnaire
- Risque de contrepartie
- Risque marchés émergents
- Risque de change
- Risque de taux
- Risque de crédit
- Risques inhérents aux investissements dans des secteurs ou classes d'actifs spécifiques
- Risque lié aux instruments financiers dérivés
- Risque de durabilité

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	Part R	Part I
Société de gestion	VEGA Investment Managers	
Forme juridique	FCP de droit français	
Classification AMF	Actions Internationales	
Nourricier	Non	
Devise de référence	Euro	
Code ISIN	FR0013299047	FR0013299054
Risque de perte en capital	Oui	
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans	
Indice de référence	**MSCI WORLD INDEX dividendes nets réinvestis €** (cet indice représente les principales capitalisations boursières des pays de l'OCDE et des pays émergents)	
Classification SFDR	Article 6	
Proportion minimale : • d'alignement à la taxonomie [1] • d'investissements durables	 0% 0%	
Date de création	19/02/2018	
Eligibilité	Compte-titres ordinaire, Contrats d'assurance vie et de capitalisation référencés	
Frais d'entrée [2]	2,0% du montant que vous investissez	1,0% du montant que vous investissez
Frais de sortie [2]	Il n'y a aucun frais de sortie	
Frais de gestion et autres frais administratifs et de fonctionnement	2,2% de l'actif net	1,5% de l'actif net
Frais de transactions	0,2% de la valeur de votre investissement	
Commission de surperformance [3]	20.0% de la performance du Produit par rapport à son Indice de Référence 0,2% de la valeur de votre investissement par an.	
Valeur liquidative d'origine	100 €	100 000€
Souscription minimale initiale	100 €	100 000€
Souscription minimale ultérieure	Néant	
Décimalisation	Dix millièmes de part	
Affectation des résultats	Capitalisation	
Heure de centralisation	12h30	
Décimalisation	Dix millièmes de part	
Dépositaire	CACEIS BANK France	
Modalités de souscription et rachat	Cours inconnu	
Valorisation	Quotidienne	
Indicateur Synthétique de Risque [4]	Risque plus faible 1 2 3 **4** 5 6 7 Risque plus élevé	

Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir, sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles gratuitement en français sur demande auprès de VEGA Investment Managers et sur le site **https://www.vega-im.com/fr/fonds/3796/vega-disruption.** Vous devez prendre connaissance du DIC qui devra vous être remis préalablement à la souscription.

(1) L'objectif de la Taxonomie européenne est la création d'un système de classification de ce qui est considéré comme « durable » d'un point de vue environnemental et social. Elle crée un cadre et des principes pour évaluer les activités économiques à l'aune de six objectifs environnementaux. -(2) Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les frais sur versements, d'arbitrage, de gestion sur encours et le cas échéant, ceux liés aux garanties de prévoyance s'appliquent. -(3) La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance. La Société de Gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule. -(4) Le calcul de l'Indicateur Synthétique de Risque, tel que défini par le règlement PRIIP, s'appuie à la fois sur la mesure du risque de marché et du risque de crédit. Il part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant la période de détention recommandée. Il est calculé périodiquement et peut évoluer dans le temps. L'indicateur de risque est présenté sur une échelle numérique de 1 (le moins risqué) à 7 (le plus risqué).

AVERTISSEMENTS ET MENTIONS LÉGALES

Ce document, à caractère promotionnel, est destiné à des clients non professionnels au sens de la Directive MIF 2. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de VEGA Investment Managers (VEGA IM). Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par VEGA IM à partir de sources qu'elle estime fiables. VEGA IM se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. VEGA IM ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Le Fonds est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers et est autorisé à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise. Veuillez vous référer au prospectus et au site internet de VEGA IM pour plus d'information sur la méthodologie d'évaluation ESG du fonds. La politique de vote et d'engagement est disponible via le lien suivant www.vega-im.com.

Les principales caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à l'investissement dans un Fonds sont décrits dans le Document d'Informations Clés (DIC) de ce dernier. Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus de ce dernier. Le DIC, le prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur demande auprès de VEGA IM. Vous devez prendre connaissance du DIC préalablement à la souscription. Conformément à la réglementation en vigueur, le client peut recevoir sur simple demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services.

Pour toute réclamation, votre agence bancaire au sein de laquelle vous avez souscrit notre produit est votre premier interlocuteur. Prenez contact avec votre Conseiller ou votre Directeur d'agence. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance, directement à l'agence, par courrier, par mail ou par téléphone. Vous retrouvez ses coordonnées directement sur votre extrait de compte. Votre interlocuteur qualifiera la nature de la demande et du besoin et pour tout élément portant spécifiquement sur le produit, votre interlocuteur s'adressera alors à la société de gestion dans le cadre de son dispositif ad hoc de traitement des réclamations pour obtenir les précisions attendues. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez prendre contact avec le service réclamation de votre banque dont les coordonnées figurent directement sur le site client dans la rubrique dédiée « Réclamations ». En cas de désaccord persistant, vous pouvez prendre contact gratuitement avec un médiateur, dont le médiateur de l'AMF à l'adresse suivante : Autorité des marchés financiers, Médiateur de l'AMF, 17 Place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02. Le formulaire de demande de médiation ainsi que la charte de la médiation sont disponibles sur le site http://www.amf-france.org. La saisine du Médiateur s'effectue en langue française. L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre BPCE, les distributeurs potentiels du produit du groupe BPCE et les entités citées et sur l'existence de risques de conflits d'intérêts potentiels.
Document non contractuel, actualisé en septembre 2023.
Photos et visuels libres de droits - Getty Images.
VEGA Disruption est un FCP de droit français géré par VEGA Investment Managers.

VEGA Investment Managers - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 1 957 688,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, bénéficiaire de l'identifiant unique REP papiers de Natixis Wealth Management n° FR329789_03PTTW délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 115 rue Montmartre, 75002 Paris
BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - RCS Paris n°493455042 – Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro: 08045100.

Vos contacts chez VEGA Investment Managers

Joëlle Bohbot - 01 58 19 29 35 - joelle.bohbot@vega-im.com
Jean-Baptiste Chambert - 01 58 19 29 34 - jean-baptiste.chambert@vega-im.com
Eric Decourval - 01 58 19 29 36 - eric.decourval@vega-im.com
Stefano Lettieri - 01 58 19 29 47 - stefano.lettieri@vega-im.com
Antony Paillat - 01 58 19 70 85 - antony.paillat@vega-im.com
Vincent Thuel - 01 58 19 88 08 - vincent.thuel@vega-im.com
Philippe Vanicatte - 01 58 19 33 18 - philippe.vanicatte@vega-im.com